



Ma maman m a fais des donts personnel

Par **THIERRY**, le **14/09/2010** à **23:27**

Bonjour,
ma maman agée m' a fait des donts personnel afin que je fasse des placements immobilier pour ceux, j ai ouvert en sa presence un compte (commun par amour et au cas ou il m arrive quelque chose) mais maintenant ma femme demande le divorce et menace de partager ce compte ainssi que les bien acheté avec cet argent! comment puis proteger cette injustice ! ma maman est toujours vivante puis je lui faire faire un document afin quelle puisse retrouver l integralitée de ses economies

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **01:17**

C'est litigieux. Les fruits d'une donation ne sont pas un bien propre.
Avez-vous fait une clause de réemploi d'un bien propre ?

Par **amajuris**, le **15/09/2010** à **17:34**

bjr,
les donations sont clause contraire rapportables et réductibles.
il y a une contradiction dans vos termes de dons et de placements pour eux.
les donations faites par votre mère à vous sont des biens propres en espérant que les biens achetés avec les dons de votre mère comportent une clause de réemploi sinon ils deviennent des biens appartenant à la communauté que vous devrez partager avec votre épouse.
cdt

" quand on aime on ne compte pas; quand on n'aime plus on commence à compter".